

Spécialité "animation socio-éducative ou culturelle" du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITÉS ADAPTÉE ET CONTEXTUALISÉE

Les activités professionnelles concernées sont classées en quatre grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles.

A - Concevoir un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation

- agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;
- prendre en compte les politiques publiques locales dans son action ;
- participer au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;
- prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;
- favoriser l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'animation ;
- formaliser les objectifs du projet d'animation ;
- proposer un projet d'animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- définir les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- définir les modes d'intervention ;
- préciser les modes d'intervention à caractère technique ;
- prendre en compte l'impact des activités sur l'environnement ;
- concevoir des interventions à partir des pratiques de groupes informels ;
- concevoir les différentes démarches d'évaluation ;
- définir les moyens nécessaires au projet d'animation ;
- définir le profil des intervenants nécessaire à la mise en oeuvre du projet d'animation ;
- élaborer les budgets du projet d'animation ;
- négocier avec les instances décisionnaires les financements nécessaires à la mise en oeuvre du projet d'animation.

B - Coordonner la mise en oeuvre d'un projet d'animation

- coordonner une équipe bénévole et professionnelle ;
- animer des réunions de travail ;
- mettre en oeuvre les procédures de travail ;
- encadrer les collaborations entre professionnels et bénévoles ;
- faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation ;
- participer aux actions de tutorat dans l'organisation ;
- participer aux actions des réseaux partenaires ;
- représenter l'organisation auprès des partenaires ;
- concevoir une démarche de communication ;
- planifier l'utilisation des espaces d'activités ;
- anticiper les besoins en termes de logistique ;
- contrôler le budget des actions programmées ;
- veiller au respect des procédures de qualité ;
- rendre compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- effectuer le bilan des actions réalisées.

C - Conduire des démarches pédagogiques

- prendre en compte les caractéristiques des publics auxquels s'adresse l'action ;
- inscrire son animation dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- prendre en compte les différentes approches au sein d'une équipe pluridisciplinaire ;
- organiser les échanges interculturels ;
- organiser les échanges intergénérationnels ;
- inscrire son action dans une démarche d'éducation populaire ;
- conduire des apprentissages techniques dans le support d'activité pour lequel il est compétent ;
- conduire des animations visant l'émancipation des groupes et des individus ;
- accompagner les groupes et les personnes dans la conduite de leurs projets ;
- conduire des interventions pour des groupes informels ;
- veiller au respect de l'intégrité physique et morale des individus dont il a la charge ;
- prévenir les comportements à risque ;
- gérer la dynamique du groupe ;
- encadrer un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;
- réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- réaliser en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il est compétent ;
- assurer la sécurité des pratiquants et des tiers ;
- vérifier la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ;
- participer aux évaluations de l'équipe pluridisciplinaire ;
- formaliser des bilans pédagogiques ;
- proposer des prolongements possibles aux animations conduites.

D - Conduire des actions de formation

- concevoir des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;
- choisir les démarches formatives adaptées aux publics ;
- préciser les contenus de formation ;
- créer les supports pédagogiques nécessaires ;
- concevoir les différentes procédures d'évaluation ;
- mettre en oeuvre les situations formatives ;
- préciser l'organisation pédagogique aux stagiaires ;
- privilégier des situations favorisant les échanges entre stagiaires ;
- accompagner la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;
- évaluer l'impact de ses interventions ;
- proposer des prolongements possibles.

E - Assumer un travail de coordonnateur de projet

- analyser sa propre pratique en situation professionnelle et élabore les outils et les démarches qui correspondent à une situation donnée ;
- utiliser des outils d'analyse et d'interprétation du fonctionnement des pratiques de conduite d'actions ;
- élucider les déterminants de son action.

Les capacités nécessaires sont :

- saisir la complexité d'un projet qui lui est confié et en analyser les principales composantes ;
- participer à la définition des tâches, en établir la logique de déroulement, proposer des objectifs de délais et de budget en intégrant l'ensemble des éléments ;
- connaître et appliquer des méthodes d'analyse et de gestion de projet ;
- identifier et mobiliser les moyens et les ressources nécessaires ;
- proposer la mise en œuvre d'outils de gestion calendaire, budgétaire et économique, permettant de coordonner les différents moyens ou partenaires ;
- prendre ou faire prendre les décisions nécessaires à la bonne réalisation d'un projet ou d'un dossier ;
- organiser et mettre en œuvre la logistique complète de thèmes environnementaux précis ;
- planifier plusieurs opérations simultanées ;
- procéder ou faire procéder à la validation ;
- acquérir des compétences permettant d'analyser une structure dans son environnement professionnel (vocabulaire de la gestion d'entreprise) ;
- maîtriser les principaux éléments de la gestion d'une structure (gestion comptable, fiscale, gestion du personnel...)

F - Maîtriser les problématiques de l'environnement et du développement durable

- utiliser les outils d'analyse et d'étude des milieux ;
- maîtriser les concepts de base de l'écosystème terrestre ;
- maîtriser la connaissance des enjeux, des acteurs, des politiques actuels de protection de l'environnement ;
- maîtriser la connaissance des enjeux, des acteurs, des politiques actuels liés développement durable sur un territoire.

Les capacités nécessaires sont :

- le renforcement de la culture générale sur l'environnement (histoire de vie sur terre, relation de l'homme à la nature, bases de l'écologie, grands défis de l'environnement) ;
- le renforcement de la connaissance sur les enjeux et les acteurs du développement durable (économie solidaire, commerce équitable, Agenda 21, équité sociale...)
- la connaissance d'un territoire rural et urbain, méthodes d'investigation (patrimoine naturel, ethnologie, architectural, cadre de vie)
- la connaissance de la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, dans une perspective de développement durable.

G - Connaître les législations régissant les problématiques environnementales

- connaître les lois et réglementations ;
- connaître les institutionnels chargés de leur application ;
- connaître les dossiers d'aide aux projets.

Les capacités nécessaires sont :

- identifier et caractériser les acteurs, les institutions, les partenaires des différents niveaux territoriaux concernés par les problèmes environnementaux et le développement local et durable ;
- analyser les relations entre les parties prenantes d'une action et les enjeux pour les différents acteurs (politiques, économiques, sociaux, culturels, institutionnels...)
- connaître les réglementations régissant ou interférant avec les problématiques environnementales afin de mettre en œuvre des mesures appropriées ;
- développer une fonction "commerciale" afin de promouvoir une action, d'élaborer des plans de communication et à construire un argumentaire d'un projet et à le négocier.